

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	15
NOMBRE DE POUVOIR :	5

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 13 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la Commune de St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER. Ce Comité syndical fait suite au Comité syndical annulé du 12 décembre faute de quorum il s'est tenu conformément aux statuts du Syndicat.

Étaient présents : M. Joie, M. Pascouau, M. Moustié, M. Dubearnes, M. Darrigade, M. De La Riva, M. Forgues, M. Diriberry, Mme Libier, Mme Cazalis, M. Betbeder, M. Gelez, M. Romain, M. Castets, M. Bouhain

Ont donné pouvoir : M. Cas à M. Joie, M. Hernandez à M. De La Riva, M. Benoist à M. Betbeder, M. Bayens à M. Dubearnes, Mme Jay à M. Darrigade,

Absents: Mme Audouy, M Castel, M. Brutails, M. Dauga, M. Labaste, Mme Medda, M. Perez, M. Bouyrie, M. Vartavarian, M. Laborde, M. Guillamet, Mme Evene, M. Lapeyre, Mme Counilh, M. Ducamp, M. Tollis, M. Bellanger, M. Brethous, M. Latxague, M. Remazeilles, M. Latour, Mme Dartiguemalle, M. Rospars, M. Belestin, Mme Garate, M. Vendrios, M. Laudinet, M. Lard, M. Garat, M. Brede, M. Coelho, Mme Bergeroo, M. Becus, M. Darets, M. Bellocq, Mme Giraudo, M. Langouanere, M. Periaut, Mme Gonsette, M. Jammes

Le secrétariat a été assuré par : Mme Cazalis

Délibération n° 2022-12-07 – OBJET : <u>Intégration dans le domaine public du syndicat des réseaux de lotissement</u>

Les co propriétaires du lotissement Poum à Messanges sollicite le syndicat pour l'intégration de réseaux d'eau et d'assainissement.

Lotissement Poum:

AEP - PVC Ø 110 = 172 ml - 6 branchements en PEHD Ø 25 - 2 branchements en PEHD Ø 50

EU - PVC \emptyset 200 = 120 ml - 6 branchements en PVC \emptyset 160

Entendu l'exposé du Président,

Considérant les bons résultats des différents tests techniques pour vérifier la conformité des réseaux,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide :

D'intégrer dans le domaine public les réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement POUM à Messanges

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

St VINCENT DE TYROSSE, le 20 décembre 2022 Le Président

Francis BETBEDER

La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département